



## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Dans le cadre du concours LAPWENT HAUTS TALENTS 2025, seuls les dossiers complets, accompagnés de leurs pièces justificatives seront acceptés par la Ville de Pointe-à-Pitre.

Ils sont retirés en ligne sur le site de la ville ou récupérés au CMA de Bergevin **dès le 30 avril** et doivent être **déposés avant le 21 mai** au CMA ou par mail, à [lapwent-hauts-talents@ville-pointeapitre.fr](mailto:lapwent-hauts-talents@ville-pointeapitre.fr)

**Commenté [PR1]:** J'attends confirmation de l'adresse par la DSI mais ça devrait aller...

A minima, les pièces obligatoires sont :

- Photocopie de la **CNI** ou du **passport** recto verso et du représentant (si candidat mineur)
- **Photo** d'identité
- **Justificatif de domicile**
- **Formulaire d'inscription** dûment renseigné et signé, avec **droit à l'image** et autorisation parentale (pour les candidats mineurs)
- **Coupon réponse** du règlement intérieur signé
- Enregistrement d'une **vidéo de présentation** du candidat **et de l'interprétation** d'un titre (3 min maxi) idéalement en format digital
- **Texte dactylographié** de l'œuvre interprétée (sans injures, sans aucune consonance politique ou autres), indiquant l'auteur et le titre

Tout autre document supplémentaire que vous jugerez nécessaire peut être considéré par l'administration lors de l'inscription.

La Direction de la Cohésion Sociale, en pilotage du dispositif, accusera réception des dossiers et notifiera la confirmation de l'inscription aux candidats autorisés à concourir.